

**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro– W761000888**

**Lettre remise en mains propres**

**SEC3  
Philippe HOREN  
10 rue Léon Fort  
75011 PARIS**

*Cuy Saint Fiacre, le 2 novembre 2023*

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

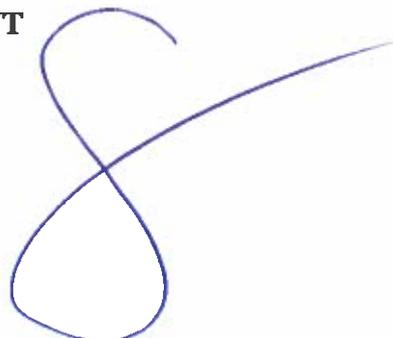
Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil d'Administration de notre Association va se réunir le **16 novembre 2023 à 16 heures**, par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- **Régularisation des baux, et des conventions règlementées corrélatives,**
- **Arrêté du rapport moral 2022 établi par le Président,**
- **Arrêté des comptes 2022 sur présentation du Trésorier,**
- **Etablissement du rapport d'activité 2022,**
- **Fixation du montant de la cotisation annuelle,**
- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,**
- **Ratification de la Rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023.**

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

**LE PRESIDENT**



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro– W761000888**

**CONVOCATION  
A LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

*Chers membres,*

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine réunion du Conseil d'Administration de notre association se tiendra le 16 novembre 2023 à 16 h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

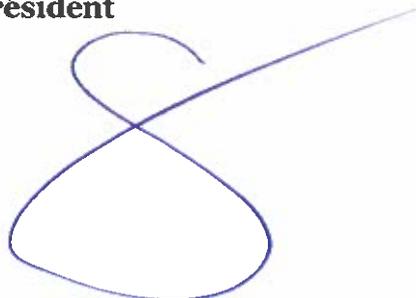
- ***Régularisation des baux, et des conventions règlementées corrélatives,***
- ***Arrêté du rapport moral 2022 établi par le Président,***
- ***Arrêté des comptes 2022 sur présentation du Trésorier,***
- ***Etablissement du rapport d'activité 2022,***
- ***Fixation du montant de la cotisation annuelle,***
- ***Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,***
- ***Ratification de la Rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023.***

Je vous rappelle que conformément à l'article 10 des statuts de notre association un quorum d'au moins deux tiers des membres présents doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer, cher membres, l'expression de nos sentiments distingués.

A CUY SAINT FIACRE, le 2 novembre 2023

**Le Président**



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro– W761000888**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU  
DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le seize novembre,  
A seize heures.

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration se sont réunis à distance par visioconférence, sur demande de la totalité de ses membres.

Etaient présents :

- Monsieur **Thierry BEDOSSA** (Président),
- Monsieur **Bruno BENAÏM** (Trésorier),
- Madame **Maud LAFON** (Secrétaire).

Monsieur **Thierry BEDOSSA** préside la réunion en sa qualité de Président de l'Association. Madame **Maud LAFON** assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- **Régularisation des baux, et des conventions règlementées corrélatives,**
- **Arrêté du rapport moral 2022 établi par le Président,**
- **Arrêté des comptes 2022 sur présentation du Trésorier,**
- **Etablissement du rapport d'activité 2022,**
- **Fixation du montant de la cotisation annuelle,**
- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,**
- **Ratification de la Rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023.**

**Régularisation des baux, et des conventions règlementées corrélatives**

Le Président présente au conseil d'administration les baux et leurs régularisations effectuées au cours de l'exercice 2022 et rappelle que la société **SCI MONA** met à disposition de l'association AVA deux refuges et un bureau. En 2022, les baux ont été régularisés comme suit :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : un bail civil de régularisation a été signé pour le refuge principal et prévoit un loyer mensuel progressif jusqu'à 9 600 Euros TTC.
- Le 1 juin 2022, deux baux ont été signés, le premier pour le refuge secondaire et prévoit un loyer mensuel de 2 000 Euros de juin à août puis 2 400 Euros à partir de septembre 2022 et le deuxième pour la mise à disposition d'un bureau et prévoit un loyer mensuel de 1 200 Euros.

A ce titre en 2023, le conseil d'administration approuve que **l'association AVA** comptabilise en charge la mise à disposition de plusieurs locaux, soit :

TB



- 81 600 € de loyer correspondant à la location du refuge principal,
- 15 600 € de loyer correspondant à la location du refuge secondaire,
- 8 400 € de loyer correspondant à la mise à disposition d'un bureau.

Le conseil d'administration rappelle que Monsieur **Thierry BEDOSSA** est Gérant de la **SCI MONA** et Président de l'Association AVA.

### **Arrêté du rapport moral**

Le Président présente au conseil d'administration son projet de rapport moral pour 2022.

Après discussions, le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête les termes du rapport moral qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

### **Arrêté des comptes 2022 - Etablissement du rapport d'activité de l'exercice écoulé**

Le Trésorier présente au conseil d'administration les comptes de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration arrête, à l'unanimité, les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Puis, le conseil d'administration prépare le rapport d'activité de l'exercice écoulé, notamment sur la base de la présentation des comptes annuels préparée par le Trésorier.

Après discussions, le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête les termes du rapport d'activité 2022 qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

### **Fixation du montant de la cotisation annuelle**

Après discussion, le conseil d'administration arrête, à l'unanimité, le montant de la cotisation annuelle à 1 € par membre, pour l'année 2024.

### **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans.

Il nous appartient de soumettre individuellement nos candidatures en vue de la prochaine Assemblée Générale.

Sont éligibles et candidats en tant que membre du Conseil d'Administration :

Monsieur Thierry BEDOSSA,  
Monsieur Bruno BENAÏM,  
Madame Maud LAFON,

Ces candidatures seront présentées à l'Assemblée.

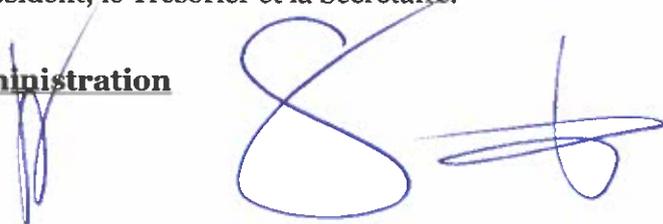
### **Ratification de la rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023**

Le conseil d'administration approuve la rémunération perçue par M. Thierry BEDOSSA en tant que Président pour l'exercice 2022 à hauteur de 14 809,92 €.

Après discussions, le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête la rémunération à venir pour l'exercice 2023 de M. Thierry BEDOSSA, à un montant de 14 809,92 €, ainsi que la prise en charge des indemnités kilométriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Trésorier et la Secrétaire.

**Le Conseil d'administration**





**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**PRESENTATION DES COMPTES 2022  
GRANDES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS  
BUDGET ANNUEL POUR 2023**

*Chers sociétaires,*

Nous avons le plaisir de vous présenter :

- notre rapport annuel sur les comptes de l'année 2022,
- notre projet de grandes orientations du programme d'actions,
- le budget annuel pour 2023.

Pour rappel, en date du 16 juin 2023, nous avons déposé une requête auprès du Tribunal Judiciaire aux fins de prolonger le délai de réunion de tenu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. Le Commissaire aux Comptes en ayant été avisé.

**Rapport annuel sur les comptes de l'année 2022**

Notre Trésorier vous présente les comptes de l'exercice 2022.

Contexte et changement de méthode

L'association AVA a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode et implique également un changement de présentation des états financiers 2021. En effet l'association comptabilisait ses opérations en trésorerie jusqu'au 31/12/2020.

Ces changements ont eu un impact sur les comptes de 2021, par ailleurs, AVA a engagé depuis 2022 une réorganisation administrative et comptable. Les changements intervenus dans la conduite de l'organisation se sont traduits par une analyse plus approfondie des opérations et de leur traduction dans les comptes. Des erreurs ont été corrigées dans les comptes au 31 décembre 2021 en conformité avec les dispositions réglementaires, afin d'améliorer la présentation des comptes et de faciliter la comparabilité avec d'autres entités et les analyses standardisées.

**Recettes**

La principale ressource de notre association est liée à la générosité du public, soit un montant de 1 526 765 €, pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, notre association a continué d'exercer ses activités annexes et notamment :

- la proposition de pensions, ayant généré 11 559 € de recettes,
- les prestations de services, ayant généré 500 €.

TB

Il est rappelé que parmi les ressources de notre association figurent les subventions d'exploitations reçues soit 6 200 € relatives aux aides embauche apprentis.

Pour finir, le montant des autres produits s'élève à un montant de 1 710 €.

Nous arrivons en conséquence à un total de produits, pour cette année, de 1 546 233 €, contre 1 398 743 € l'année précédente.

A noter qu'une subvention d'investissement de 162 614 € a été accordée par la direction départementale de la protection de la population pour la mise en place d'un système d'assainissement et rénovation de 35 enclos de chiens, la construction de box de chevaux et le remplacement de box de chiens.

A noter que la subvention est inscrite directement au passif du bilan (dans le compte 131) pour la totalité soit 162 614 €, elle sera reprise en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des bien financés par le crédit du compte 777 "Quote-Part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice".

Au 31 décembre 2022, la plupart des travaux n'étant pas terminés, un montant de 10 444 € a été repris.

### Dépenses

De manière globale, les achats d'aliments et de petits équipements pour l'année 2022 se sont élevés à 92 541 €, contre 69 482 € pour l'année précédente.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 1 068 732 €, contre 807 598 € pour l'année précédente.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 12 993 €, contre 14 057 € pour l'année précédente.

Les salaires versés s'élèvent à 318 291 €, contre 305 229 € pour l'année précédente, et les charges sociales à 58 198 €, contre 66 394 € pour l'année précédente.

Compte tenu des dotations aux amortissements et aux dépréciations s'élevant à 44 054 €, contre 14 376 € pour l'année précédente.

Les dotations aux provisions s'élèvent à 170 000 €, elles étaient nulles pour l'exercice précédent.

Les autres charges s'élèvent à 1 242 €, elles étaient nulles pour l'exercice précédente, le total de nos charges annuelles pour 2022 ressort à 1 766 051 €, contre 1 277 136 € pour l'année précédente.

Le total des recettes et des dépenses laisse apparaître un résultat d'exploitation débiteur de 219 818 €, contre un résultat créditeur de 121 606 € pour l'année précédente.

Compte tenu de la perte financière de 3 € et du résultat exceptionnel de 9 664 €, le résultat de l'exercice 2022 ressort en perte à hauteur de 210 156,21 €, contre un bénéfice de 121 739,61 € pour l'année précédente.

Il vous est proposé de reporter ce résultat négatif de 210 156,21 € sur les fonds de l'association qui deviendront ainsi bénéficiaires à hauteur de 75 926,30 €.

Nos recettes annuelles ne nous ont pas permis de faire face aux dépenses annuelles nécessitées par l'activité de notre association.

Nous vous rappelons que tous les documents comptables sont à votre disposition au siège de notre association.

TB

## **Grandes orientations du programme d'actions**

Le Conseil d'Administration nous a soumis les grandes orientations du programme d'actions pour l'année 2023.

Nous les avons arrêtées et nous vous les soumettons donc. Le programme d'actions pour 2023 est le suivant :

- Poursuite de l'activité de pension,
- Poursuite de l'activité de prestation de services,
- Poursuite des actions de médiation animale,
- Poursuite de l'activité au sein de notre 2<sup>ème</sup> refuge,
- Poursuite des actions de sensibilisation du grand public et d'information,
- Poursuite de nos actions politiques, notamment durant les législatives,
- Améliorer la qualité de vie des animaux du refuge grâce à la présence d'une éthologue,
- Recrutement et stabilisation de l'équipe de soigneurs,
- Recrutement d'une Responsable Administratif et Financier,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Réorganisation interne de l'association, de la gestion du planning et des missions de chacun avec un nouvel organigramme,
- Poursuite des travaux : rénovation des enclos, installation de trappes, couloirs de circulation, maisonnettes pour chiens, catio pour chats...,
- Nouvelle thèse Cifre sur l'impact du CBD chez les chiens, avec le recrutement de la doctorante Audrey Besegher, en partenariat avec l'Université Paris Nanterre.

## **Budget annuel pour 2023**

Le bureau nous a soumis une proposition de budget annuel pour 2023, que nous avons arrêtée et que nous vous soumettons pour approbation.

Le budget pour 2023 est de 1,6 millions d'euros.

Nous vous demanderons de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2024 à 1 € pour les membres.

## **Commissariat aux Comptes**

Pour mémoire, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juillet 2021, notre Association a désigné, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la société SEC3, représentée par Monsieur Jean-Philippe HOREN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ainsi que Monsieur Philippe SPANDONIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous allons vous présenter les rapports établis par le Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé.

## **Renouvellement du conseil d'administration**

Les statuts de l'Association, en leur article 9, disposent : « la durée des fonctions des membres du conseil est fixé à 3 années, chaque année s'étendant de la période comprise entre deux assemblées générales annuelles ».

Aussi, nous vous proposerons le renouvellement du conseil d'Administration.

Les membres sortants sont candidats à leur réélection :

Monsieur Thierry BEDOSSA,  
Monsieur Bruno BENAÏM,  
Madame Maud LAFON,

TB

**Ratification de la rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023**

Le bureau approuve la rémunération perçue par M. Thierry BEDOSSA en tant que Président pour l'exercice 2022 à hauteur de 14 809,92 €.

Le bureau approuve également, la rémunération à venir pour l'exercice 2023 de M. Thierry BEDOSSA, à un montant de 14 809,92 €, ainsi que la prise en charge des indemnités kilométriques.

**Le Conseil d'Administration**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

*Chers membres,*

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de notre Association pour l'année 2022. Notre association a vécu une année pleine d'actions et a pu réaliser de nombreux projets.

**Actions réalisées**

Notre association a pu poursuivre ses actions telles que :

- Le sauvetage d'animaux : nous en avons recueilli 35 en 2022 dans notre ferme-refuge du Quesnoy,
- Nous avons mené des actions de sensibilisation et des ateliers de protection animale,
- Nous avons mené des actions politiques auprès des municipalités (Strasbourg, Boulogne, Paris),
- Nous avons mené plusieurs chantiers au sein de notre ferme-refuge du Quesnoy, dont la rénovation d'une partie des enclos des chiens,
- Nous avons mené des programmes de médiation animale avec l'Institut de Victimologie et un Institut Médico-Educatif,
- AVA a commencé à financer la thèse de doctorat d'éthologie d'Angélique Lamontagne dans le cadre d'une CIFRE sur la synchronisation homme-chien,
- L'agrandissement de notre communauté sur les réseaux sociaux,
- Plusieurs campagnes ont été lancées : campagnes grandes chaleurs, grand froid, grand combat ainsi que des campagnes d'urgence (exemple de la Tempête Aurore),
- Des partenariats avec des entreprises (Veepee, Maxi Zoo),
- Le parrainage de nos animaux,
- Le lancement de notre programme de pension rééducative Dog Angel,
- La prestation de pension d'animaux,
- Ouverture d'un deuxième refuge,
- La poursuite de notre action d'aide aux animaux d'Ukraine,
- Le lancement de notre programme AVA Solidarity destiné à l'aide aux associations dans le besoin,
- La refonte complète de notre site Internet, devenu [agirpouurlavieanimale.fr](http://agirpouurlavieanimale.fr) (ex [avarefuge.fr](http://avarefuge.fr))

**Projets non réalisés**

- Les travaux au refuge des Sablons, bien qu'entamés, n'ont pas suffisamment avancé. Le chantier du bâtiment de la piscine a été mis en pause, de même que la rénovation des espaces de vie et dépendances.

**Projets futurs**

- Améliorer la qualité de vie des animaux du refuge grâce à la présence d'une éthologue,
- Recrutement et stabilisation de l'équipe de soigneurs,
- Recrutement d'une Responsable Administratif et Financier,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Réorganisation interne de l'association, de la gestion du planning et des missions de chacun avec un nouvel organigramme,

TB

- Poursuite des travaux : rénovation des enclos, installation de trappes, couloirs de circulation, maisonnettes pour chiens, catio pour chats...
- Poursuite des travaux au refuge des Sablons : système d'assainissement, poêle à bois, couverture,
- Poursuite nos actions d'information et de sensibilisation à l'échelle politique,
- Poursuite de nos actions de médiation par l'animal avec l'Institut de Victimologie de Paris, un IME et la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Poursuite de nos actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public, notamment à travers nos pétitions et newsletters,
- Nouvelle thèse Cifre sur l'impact du CBD chez les chiens, avec le recrutement de la doctorante Audrey Besegher, en partenariat avec l'Université Paris Nanterre,
- Poursuite de nos actions de communication (campagnes de collecte, partenariats avec les entreprises, parrainage, etc.).

Si vous avez des idées ou des suggestions sur les actions à mener et les projets futurs que nous pourrions envisager au sein de notre association, nous sommes à votre disposition pour en discuter.

### **Le Conseil d'Administration**

Three handwritten signatures in blue ink are visible below the section header. The signatures are stylized and appear to be written in a cursive or semi-cursive script. The largest signature is on the right, followed by a medium-sized one in the center, and a smaller one on the left.



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**RAPPORT MORAL**

*Chers sociétaires,*

Monsieur le Président a le plaisir de vous présenter le rapport moral de notre Association pour l'année 2022.

Tout d'abord, Monsieur le Président tient à remercier chacun des membres de l'association pour son dévouement.

Notre engagement doit continuer.

En tant que Président de l'association Aide aux vieux animaux « AVA », je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Depuis 1986, notre association contribue au sauvetage d'animaux condamnés à mort ou abandonnés en raison de leur âge, de leur handicap ou de leurs comportements et je suis heureux de constater que les forces y sont toujours aussi vives.

En 2022, nous avons organisé :

- Le sauvetage d'animaux : nous en avons recueilli 35 en 2022 dans notre ferme-refuge du Quesnoy,
- Nous avons mené des actions de sensibilisation et des ateliers de protection animale,
- Nous avons mené des actions politiques auprès des municipalités (Strasbourg, Boulogne, Paris),
- Nous avons mené plusieurs chantiers au sein de notre ferme-refuge du Quesnoy, dont la rénovation d'une partie des enclos des chiens,
- Nous avons mené des programmes de médiation animale avec l'Institut de Victimologie et un Institut Médico-Educatif,
- AVA a commencé à financer la thèse de doctorat d'éthologie d'Angélique Lamontagne dans le cadre d'une CIFRE sur la synchronisation homme-chien,
- L'agrandissement de notre communauté sur les réseaux sociaux,
- Plusieurs campagnes ont été lancées : campagnes grandes chaleurs, grand froid, grand combat ainsi que des campagnes d'urgence (exemple de la Tempête Aurore),
- Des partenariats avec des entreprises (Veepee, Maxi Zoo),
- Le parrainage de nos animaux,
- Le lancement de notre programme de pension rééducative Dog Angel,
- La prestation de pension d'animaux,
- Ouverture d'un deuxième refuge,
- La poursuite de notre action d'aide aux animaux d'Ukraine,
- Le lancement de notre programme AVA Solidarity destiné à l'aide aux associations dans le besoin,
- La refonte complète de notre site Internet, devenu [agirpourelavieanimale.fr](http://agirpourelavieanimale.fr) (ex [avarefuge.fr](http://avarefuge.fr)).

**Nous remercions également l'ensemble des bénévoles qui nous aident au quotidien.**

Notre association perdure maintenant depuis 38 ans et c'est grâce à vous et à votre mobilisation que notre action pourra continuer.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour que notre association reste mobilisée pour le sauvetage des animaux.

**Etabli par le Président et Arrêté par Le Conseil d'Administration**



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 NOVEMBRE 2023**

**RESOLUTION PRELIMINIAIRE**

L'Assemblée Générale déclare expressément relever de toute nullité de fond ou de forme la convocation de cette Assemblée. Elle donne acte au Président que les membres ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, du rapport d'activité de l'exercice 2022, ainsi que du rapport de présentation des comptes, des grandes orientations, du budget, et des diverses opérations soumises à l'Assemblée Générale, approuve les termes de chacun de ces rapports.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présentation des comptes, des grandes orientations, du budget, et des diverses opérations soumises à l'Assemblée Générale, adopte définitivement les grandes orientations du programme d'actions pour 2023.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, du rapport moral puis du rapport d'activité et du rapport de présentation des comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2022 se soldant par une **perte de 210 156,21 €**, qu'elle décide d'affecter au compte « Report à nouveau ».

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve le budget 2023 présenté et tel que celui-ci a été présenté aux sociétaires.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une de ses personnes assurant un rôle de mandataire social.

Pour rappel, la société **SCI MONA** met à disposition de l'association AVA deux refuges et un bureau. En 2022, les baux ont été régularisés comme suit :

- Au 1 er janvier 2022 : un bail civil de régularisation a été signé pour le refuge principal et prévoit un loyer mensuel progressif jusqu'à 9 600 Euros TTC.

TB



- Le 1 juin 2022, deux baux ont été signés, le premier pour le refuge secondaire et prévoit un loyer mensuel de 2 000 Euros de juin à août puis 2 400 Euros à partir de septembre 2022 et le deuxième pour la mise à disposition d'un bureau et prévoit un loyer mensuel de 1 200 Euros.

A ce titre en 2023, l'association AVA a comptabilisé en charge la mise à disposition de plusieurs locaux, soit :

- 81 600 de loyer correspondant à la location du refuge principal,
- 15 600 € de loyer correspondant à la location du refuge secondaire,
- 8 400 € de loyer correspondant à la mise à disposition d'un bureau.

Monsieur **Thierry BEDOSSA** est Gérant de la **SCI MONA** et Président de l'Association AVA

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une de ses personnes assurant un rôle de mandataire social, la société **SCP DOCTEURS VETER T.BEDOSSA & D.BENAIM** a facturé à l'Association un montant de 62 439,49 € correspondant aux prestations cliniques à hauteur de 29 563,45 € et aux fournitures de matériaux et médicaments à hauteur de 32 876,04 €.

Monsieur **Thierry BEDOSSA** est Gérant de la **SCP DOCTEURS VETER T.BEDOSSA & D.BENAIM** et Président de l'Association AVA.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, **élit les nouveaux membres du Conseil d'Administration, pour les trois prochains exercices soit :**

Monsieur **Thierry BEDOSSA**; élu  
.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

Monsieur **Bruno BENAİM**; élu  
.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

Madame **Maud LAFON**; élue  
.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confirme la rémunération perçue par M. Thierry BEDOSSA en tant que Président pour l'exercice 2022 à hauteur de 14 809,92 €.

L'Assemblée Générale confirme également, approuver à l'unanimité, la rémunération à venir pour l'exercice 2023 de M. Thierry BEDOSSA, à un montant de 14 809,92 €, ainsi que la prise en charge des indemnités kilométriques.



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro – W761000888**

**PROCES VERBAL DES DELIBARATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente novembre,  
A seize heures.

Les sociétaires de l'Association **AVA – AIDE AUX VIEUX ANIMAUX** Association Loi 1901 déclarée sous le numéro W761000888 sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, La Ferme du Quesnoy - 76220 CUY SAINT FIACRE, sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par tous les membres présents.

Monsieur **Thierry BEDOSSA** préside l'Assemblée en sa qualité de Président de l'Association.

Madame **Maud LAFON** assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que plus du quart des membres sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. En effet, pour mémoire conformément à l'article 15 des statuts de notre association un quorum d'au moins deux tiers des membres (à jour de leurs cotisations) présents doit être atteint pour rendre les délibérations valables en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- *Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022,*
- *Lecture du rapport moral et du rapport d'activité,*
- *Présentation des comptes 2022,*
- *Approbation du rapport d'activité et du rapport moral,*
- *Adoption des grandes orientations du programme d'actions,*
- *Approbation des comptes au 31 décembre 2022,*
- *Approbation du budget annuel pour 2023,*
- *Conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce,*
- *Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,*
- *Ratification de la Rémunération du Président pour les exercices 2022 et 2023,*
- *Questions diverses.*

Le Président expose la situation morale de l'Association et donne lecture du rapport moral.

ML TB BB



Monsieur **Bruno BENAÏM** Trésorier, rend compte de la gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Puis il est donné lecture du rapport d'activité de l'exercice 2022, ainsi que du rapport de présentation des comptes, des grandes orientations, du budget, et des diverses opérations soumises à l'Assemblée Générale.

Le Commissaire aux Comptes présente également ses rapports.

Diverses questions sont posées, puis le Président met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **RESOLUTION PRELIMINIAIRE**

L'Assemblée Générale déclare expressément relever de toute nullité de fond ou de forme la convocation de cette Assemblée. Elle donne acte au Président que les membres ont pu exercer leur droit d'information dans les conditions légales et réglementaires.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, du rapport d'activité de l'exercice 2022, ainsi que du rapport de présentation des comptes, des grandes orientations, du budget, et des diverses opérations soumises à l'Assemblée Générale, approuve les termes de chacun de ces rapports.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présentation des comptes, des grandes orientations, du budget, et des diverses opérations soumises à l'Assemblée Générale, adopte définitivement les grandes orientations du programme d'actions pour 2023.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, du rapport moral puis du rapport d'activité et du rapport de présentation des comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2022 se soldant par une **perte** de **210 156,21 €**, qu'elle décide d'affecter au compte « Report à nouveau ».

TB BB YLC

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve le budget 2023 présenté et tel que celui-ci a été présenté aux sociétaires.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une de ses personnes assurant un rôle de mandataire social.

Pour rappel, la société **SCI MONA** met à disposition de l'association AVA deux refuges et un bureau. En 2022, les baux ont été régularisés comme suit :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : un bail civil de régularisation a été signé pour le refuge principal et prévoit un loyer mensuel progressif jusqu'à 9 600 Euros TTC.
- Le 1 juin 2022, deux baux ont été signés, le premier pour le refuge secondaire et prévoit un loyer mensuel de 2 000 Euros de juin à août puis 2 400 Euros à partir de septembre 2022 et le deuxième pour la mise à disposition d'un bureau et prévoit un loyer mensuel de 1 200 Euros.

A ce titre en 2023, l'**association AVA** a comptabilisé en charge la mise à disposition de plusieurs locaux, soit :

- 81 600 € de loyer correspondant à la location du refuge principal,
- 15 600 € de loyer correspondant à la location du refuge secondaire,
- 8 400 € de loyer correspondant à la mise à disposition d'un bureau.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la personne morale et l'un de ses administrateurs ou l'une de ses personnes assurant un rôle de mandataire social, la société **SCP DOCTEURS VETER T.BEDOSSA & D.BENAIM** a facturé à l'Association un montant de 62 439,49 € correspondant aux prestations cliniques à hauteur de 29 563,45 € et aux fournitures de matériaux et médicaments à hauteur de 32 876,04 €.

Monsieur **Thierry BEDOSSA** est Gérant de la **SCP DOCTEURS VETER T.BEDOSSA & D.BENAIM** et Président de l'Association AVA.

TB BB ML

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, **élit les nouveaux membres du Conseil d'Administration, pour les trois prochains exercices soit :**

Monsieur **Thierry BEDOSSA**; élu

.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

Monsieur **Bruno BENAÏM**; élu

.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

Madame **Maud LAFON**; élue

.Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confirme la rémunération perçue par M. Thierry BEDOSSA en tant que Président pour l'exercice 2022 à hauteur de 14 809,92 €.

L'Assemblée Générale confirme également, approuver à l'unanimité, la rémunération à venir pour l'exercice 2023 de M. Thierry BEDOSSA, à un montant de 14 809,92 €, ainsi que la prise en charge des indemnités kilométriques.

Les votes recueillis sur cette résolution sont les suivants :

Vote(s) POUR  
Vote(s) CONTRE  
Abstention(s)

Cette résolution est, en conséquence des votes ci-dessus reproduits, adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, le Trésorier et la Secrétaire.

**Monsieur Thierry BEDOSSA**

**Monsieur Bruno BENAÏM**

**Madame Maud LAFON**



AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE

## AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

LA FERME DU QUESNOY

76220 CUY-SAINT-FIACRE

**COMPTES ANNUELS AU 31 décembre 2022**



**AXE3 AUDIT / CONSEIL / EXPERTISE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris - Île-de-France  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Tél : 01 42 38 35 58 • [societe@axe3.fr](mailto:societe@axe3.fr) • [www.axe3.fr](http://www.axe3.fr)  
5, rue de l'Atlas - 75019 Paris FRANCE

SAS au capital social de 300 000 € / RCS Paris 518 860 622 / TVA INTRA : FR83 / APE : 69.20Z

# ASSOCIATION BILAN ACTIF

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	103 890	66 009	37 881	4 133
Autres	446 445	45 587	400 858	158 473
Immobilisations corporelles en cours				31 939
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>550 335</b>	<b>111 596</b>	<b>438 739</b>	<b>194 546</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	129 854		129 854	156 635
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	100 795		100 795	279 618
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	162 508		162 508	107 513
<b>Charges constatées d'avance</b>	2 937		2 937	2 314
<b>TOTAL (II)</b>	<b>396 094</b>		<b>396 094</b>	<b>546 080</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>946 429</b>	<b>111 596</b>	<b>834 833</b>	<b>740 625</b>

# ASSOCIATION BILAN PASSIF

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	25 017	25 017
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	286 083	164 343
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-210 156	121 740
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>100 943</i>	<i>311 099</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	152 170	119 612
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>253 113</b>	<b>430 711</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	170 000	
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>170 000</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 381	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 123	226 938
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	56 216	64 167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		18 810
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>411 719</b>	<b>309 914</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>834 833</b>	<b>740 625</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	11 559	12 252
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 200	2 200
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 526 765	1 284 291
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		100 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 710	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 546 233</b>	<b>1 398 743</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	92 541	69 482
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 068 732	807 598
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 993	14 057
Salaires et traitements	318 291	305 229
Charges sociales	58 198	66 394
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 054	14 376
Dotations aux provisions	170 000	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 242	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 766 051</b>	<b>1 277 136</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-219 818</b>	<b>121 606</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	216	162
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>216</b>	<b>162</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	219	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>219</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-3</b>	<b>162</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>-219 820</b>	<b>121 768</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 956	488
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>9 956</b>	<b>488</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	292	516
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>292</b>	<b>516</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>9 664</b>	<b>-28</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>1 556 405</b>	<b>1 399 392</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>1 766 561</b>	<b>1 277 653</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-210 156</b>	<b>121 740</b>

## ANNEXE COMPTABLE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 834 832,91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -210 156,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Pour rappel, AVA a engagé depuis 2022 une profonde réorganisation administrative et comptable. Les changements intervenus dans la conduite de l'organisation se sont traduits par une analyse plus approfondie des opérations et de leur traduction dans les comptes. En conséquence, des erreurs ont été corrigées dans les comptes au 31/12/2021 en conformité avec les dispositions réglementaires, afin d'améliorer la présentation des comptes et de faciliter la comparabilité avec d'autres entités et les analyses standardisées.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### **Description de l'objet social de la société AVA :**

Agir pour la Vie Animale « AVA » est une association - loi 1901, fondée en 1986 par un couple d'amoureux des animaux indigné par les mises à mort arbitraires auxquelles nombre d'entre eux étaient condamnés.

Aujourd'hui, AVA offre un sanctuaire à plus de 500 animaux (chiens, chats, équidés, bovins, cervidés)

L'association a pour mission principale de sauver la vie en accueillant plusieurs dizaines de milliers d'animaux qui étaient tous condamnés à mort ou abandonnés en raison de leur âge, de leur handicap, ou de leurs comportements

Tous les animaux recueillis par AVA résident à la « Ferme du Quesnoy » Cuy-Saint-Fiacre et/ou « les Sablon » à Rouvray-Catillon.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas communiquée car elle conduit à donner des informations personnelles.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | Entre 2-10 ans ans |
| - Matériels et outillages industriels         | Entre 3-4 ans ans  |

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.	61 889,76		42 000,00
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	165 544,48		278 185,37
		Matériel de transport	2 715,00		
		Matériel de bureau & info., mobilier			
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours	31 938,59			
	Avances et acomptes				
			<b>TOTAL III</b>	<b>262 087,83</b>	<b>320 185,37</b>
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
				<b>TOTAL IV</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>262 087,83</b>		<b>320 185,37</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établs, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.			103 889,76	
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.			443 729,85	
		Matériel de transport			2 715,00	
		Mat.bureau, info., mob.				
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours	31 938,59				
	Avances et acomptes					
			<b>TOTAL III</b>	<b>31 938,59</b>	<b>550 334,61</b>	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
				<b>TOTAL IV</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>31 938,59</b>		<b>550 334,61</b>	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		57 756,28	8 252,93		66 009,21
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	7 220,81	35 650,88		42 871,69
	Matériel de transport	2 565,18	149,82		2 715,00
	Mat. bureau et informatique, mob.				
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>67 542,27</b>	<b>44 053,63</b>		<b>111 595,90</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>67 542,27</b>	<b>44 053,63</b>		<b>111 595,90</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
	Sur sol propre						
Constr.	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

# PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

AVA a eu recours au service de la société ONG Conseil sur les exercices 2021 et 2022.

Par un jugement en date de 1er décembre 2022, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la société SAS ONG Conseil.

A la date d'arrêt des comptes, l'administrateur judiciaire a indiqué que l'association AVA restait redevable de la somme de 347 266.82€. La direction d'AVA conteste cette dette et la réalité de la prestation.

Sur la base d'une analyse du risque par les dirigeants et leur conseil, le montant de la provision a été estimé à 50% de la dette totale. Ainsi, une provision pour risques et charges de 170 000€ a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2022.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges		170 000			170 000
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>		<b>170 000</b>			<b>170 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
d'exploitation		170 000			
financières					
exceptionnelles					

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	4 368,00	4 368,00	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	125 485,75	125 485,75		
Charges constatées d'avance	2 937,27	2 937,27		
<b>TOTAUX</b>		<b>132 791,02</b>	<b>132 791,02</b>	
RENVOIS	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Créances reçues par legs ou donations		

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 937,27
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>2 937,27</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir se composent :

- Du solde à recevoir de la subvention d'investissement pour 4 368 Euros conformément à la convention signée le 17/05/2022.
- Les dons de décembre 2022 encaissés début janvier 2023 : 122 827.54 Euros

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	127 195,54
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>127 195,54</b>

# TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	25 016,90				25 016,90
Report à nouveau	164 342,90	121 739,61			286 082,51
Excédent ou déficit de l'exercice	121 739,61	-121 739,61		210 156,21	-88 416,60
Subventions d'investissement	119 612,00		42 514,00	9 955,73	152 170,27
<b>TOTAUX</b>	<b>430 711,41</b>		<b>42 514,00</b>	<b>220 111,94</b>	<b>374 853,08</b>

---

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES**

---

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :**

En 2021 et 2022, l'association AVA a obtenu trois subventions conformément aux conventions signées. Ces subventi

- Mise en place d'un système d'assainissement et rénovation de 35 enclos de chiens : 120 100 Euros (entièrement reç
- Construction de box de chevaux : 20 671 Euros (entièrement reçue).
- Remplacement de box de chiens : 21 843 Euros (dont 4 368 Euros à recevoir en 2023).

A noter que ces subventions sont inscrites directement au passif du bilan (dans le compte 131) pour la totalité soit 16 l'amortissement des bien financés par le crédit du compte 777 "Quote-Part des subventions d'investissement virée au Au 31/12/2022, , un montant de 10 443.73€ a été repris.

## C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCE

### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi et des ressources est établi conformément au règlement N°2018-06 de l'ANC.

Le CER fait état des ressources et des emplois uniquement liées à la générosité du public et permet de déterminer ainsi à la générosité du public (Excédent ou déficit).

Les ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice par rubrique d'emploi sont déterminées par soustraction de du public (Subventions, pensions, prestations, produits financiers et reprises de la subvention d'investissement).



## C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCE

**TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	1 533 402,82	1 284 290,83
(-) Utilisation	1 533 402,82	1 277 652,59
(+) Report		
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		6 638,24

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le CROD présente dans un tableau en liste de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public. La méthodologie d'élaboration intégrant l'ensemble des charges et produits a été la suivante :

- Produits liés à la générosité du public : se composent des dons manuels et des abandons.
- Produits non liés à la générosité du public : Fonds de dotation et prestations diverses.
- Subventions et autres concours publics : Aides apprentissage.
- Missions sociales : Charges au compte de résultat hors la somme des autres rubriques (Nourriture, soins médicaux...
- Frais de recherche de fonds : Fundraising, impressions, mailing
- Frais de fonctionnement : Honoraires administratifs, charges de direction

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Produits par origine</b>				
<b>Produits liés à la générosité du public</b>				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 526 764,58	1 526 764,58	1 284 290,83	1 284 290,83
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie			100 000,00	
Autres produits non liés à la générosité du public	23 440,60		12 901,39	
<b>Subventions et autres concours publics</b>	6 200,02		2 199,98	
<b>Reprises sur provisions et dépréciations</b>				
<b>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</b>		6 638,24		
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 405,20</b>	<b>1 533 402,82</b>	<b>1 399 392,20</b>	<b>1 284 290,83</b>
<b>Charges par destination</b>				
<b>Missions sociales</b>				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	946 593,24	821 657,68	724 778,21	724 778,21
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>Frais de recherche de fonds</b>				
Frais d'appel à la générosité du public	409 107,66	355 111,82	331 466,05	331 466,05
Frais de recherche d'autres ressources				
<b>Frais de fonctionnement</b>	196 806,66	170 831,44	207 031,91	207 031,91
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	214 053,63	185 801,88	14 376,42	14 376,42
<b>Impôt sur les bénéfices</b>				
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>				6 638,24
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 561,41</b>	<b>1 533 402,82</b>	<b>1 277 652,59</b>	<b>1 284 290,83</b>
	-210 156,21		121 739,61	

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Excédent ou déficit				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				

L'association AVA bénéficie du soutien de bénévoles permanents et ponctuels. Au titre de l'exercice 2022, l'association AVA a procédé à une évaluation du temps qui lui est consacré par ses bénévoles permanents.

Ainsi 3 500 Heures ont été réalisées par 9 personnes.

Concernant les bénévoles ponctuels, les systèmes d'information ne permettent pas à ce stade une estimation fiable.

Aussi, les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées en l'impossibilité de chiffrage exhaustif.

AVA travaille à la mise en place de planning permettant de les chiffrer dans le futur.

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)		41 380,60	8 061,02	33 319,58	
à 1 an max. à l'origine					
à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		314 122,71	-41 298,74	355 421,45	
Personnel & comptes rattachés		31 311,65	31 311,65		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		21 172,10	21 172,10		
Etat & autres collectiv. publiques		3 732,38	3 732,38		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>411 719,44</b>	<b>22 978,41</b>	<b>388 741,03</b>	
Révisé	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	42 700,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 319,40			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 415,12
Dettes fiscales et sociales	28 793,81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>118 208,93</b>

# HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

*AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>
---------------------------------

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4200€ TTC au titre de l'exercice 2022

# LES EFFECTIFS

AVA (AIDE AUX VIEUX ANIMAUX)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Personnel salarié :</b>	11,00	16,00
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	11,00	16,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**CONVOCATION  
A LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 NOVEMBRE 2023**

*Chers membres,*

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine réunion du Conseil d'Administration de notre association se tiendra le 30 novembre 2023 à 19 h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

**ORDRE DU JOUR**

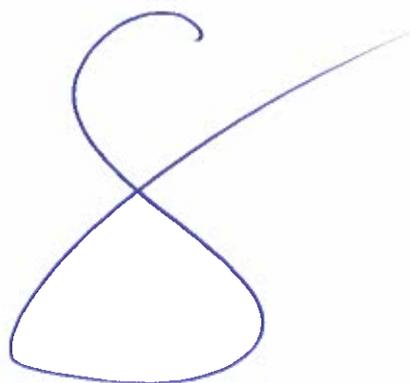
• ***Renouvellement du Bureau.***

Je vous rappelle que conformément à l'article 10 des statuts de notre association un quorum d'au moins deux tiers des membres présents doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer, cher membres, l'expression de nos sentiments distingués.

A CUY SAINT FIACRE, le 16 novembre 2023

**Le Président**



**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro– W761000888**

**Lettre remise en mains propres**

**SEC3  
Philippe HOREN  
10 rue Léon Fort  
75011 PARIS**

*Cuy Saint Fiacre, le 16 novembre 2023*

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil d'Administration de notre Association va se réunir le **30 novembre 2023 à 19 heures**, par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- ***Renouvellement du Bureau.***

Nous espérons votre présence, et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

**AIDE AUX VIEUX ANIMAUX  
AVA**

**La Ferme du Quesnoy  
76220 CUY SAINT FIACRE**

**Déclarée sous le numéro- W761000888**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU  
DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente novembre,  
A dix-neuf heures.

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration se sont réunis à distance par visioconférence, sur demande de la totalité de ses membres.

Etaient présents :

- Monsieur **Thierry BEDOSSA** (Président),
- Monsieur **Bruno BENAÏM** (Trésorier),
- Madame **Maud LAFON** (Secrétaire).

Monsieur **Thierry BEDOSSA** préside la réunion en sa qualité de Président de l'Association. Madame **Maud LAFON** assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

• **Renouvellement du Bureau.**

**Renouvellement des membres du Bureau**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, les membres du Conseil d'Administration élisent un bureau comprenant 3 membres au moins, élus pour une durée de trois exercices.

Le conseil d'administration élit pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

- Monsieur **Thierry BEDOSSA** (Président),
- Monsieur **Bruno BENAÏM** (Trésorier),
- Madame **Maud LAFON** (Secrétaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Trésorier et la Secrétaire.

**Le Conseil d'administration**

